Nations Unies A/76/PV.93

Assemblée générale

Soixante-seizième session

Documents officiels

93e séance plénière
Lundi 11 juillet 2022, à 15 heures
New York

Président : M. Shahid . . . . . (Maldives)

En l'absence du Président, M. Ndong Mba (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder à un cinquième tour de scrutin libre. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce douzième tour de scrutin est libre.

Je rappelle à l'Assemblée que tout État Membre parmi les États d'Europe orientale peut être candidat, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social à compter du 1er janvier 2023, ainsi que de ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2023. Par conséquent, il n'est pas possible, au présent scrutin, de voter pour les membres suivants : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter ou d'écrire le nom d'un autre État éligible sur la ligne vierge prévue à cet effet. Si une croix a été inscrite en regard du nom d'un État, il n'est pas nécessaire de réécrire le nom de cet État sur la ligne laissée vierge. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou d'un nom manuscrit pour le siège vacant à pourvoir. Par conséquent, les membres ne peuvent cocher qu'une seule case ou n'écrire le nom que d'un seul État éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet.

Si un bulletin de vote contient un vote pour un État Membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1er janvier 2023 ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2023, le bulletin sera déclaré nul. Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Équateur, de la Hongrie, du Japon, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

22-41798 (F)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Afin de gagner du temps, l'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen des autres questions annoncées dans le *Journal des Nations Unies*, tandis que les bulletins de vote sont dépouillés.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 74 b) de l'ordre du jour à sa 54e séance plénière, le 24 décembre 2021. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de décision, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 74 b) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 74 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale avait renvoyé ce point de l'ordre du jour à la Troisième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer sans délai sur le projet de décision, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'examiner ce point directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé.

Point 74 de l'ordre du jour (*suite*)

Promotion et protection des droits humains

b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Projet de décision (A/76/L.69)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.69, intitulé « La sécurité des journalistes et la question de l'impunité ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/76/L.69 ?

Le projet de décision A/76/L.69 est adopté (décision 76/571).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 74 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

Projet de résolution A/76/L.68

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Président de l'Ouzbékistan pour la politique étrangère, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.68.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/76/L.68, intitulé « Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud ». Je tiens tout d'abord à remercier tous les États Membres de leur participation active et constructive au processus de négociation, ainsi que de leurs précieuses contributions et propositions concernant le texte du projet de résolution.

L'Asie centrale et l'Asie du Sud sont deux régions étroitement liées sur le plan historique, compte tenu de leurs similitudes dans les domaines socioéconomique et culturel. Situées au carrefour de la Grande Route de la soie, elles contribuent au dialogue actif entre les peuples et les civilisations depuis de nombreux siècles.

Conscient du fait que la connectivité joue un rôle déterminant dans le commerce, la croissance économique et le développement durable et qu'elle contribue aussi à renforcer la coopération régionale et à nouer des relations amicales entre les nations, à l'initiative du Président de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, notre pays a accueilli les 15 et 16 juillet une conférence internationale de haut niveau, intitulée « Connectivité régionale entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud : défis et perspectives ». La conférence, à laquelle ont participé de nombreuses délégations de haut niveau venues du monde entier, a fourni une occasion et une plateforme inédites pour discuter d'un large éventail de sujets importants liés au renforcement de la connectivité régionale en Asie centrale et en Asie du Sud. Le Secrétaire général António Guterres, qui a envoyé un message vidéo aux participants à la conférence, a souligné le rôle crucial de la connectivité dans le commerce, la croissance économique et le développement durable, et exprimé le plein engagement de l'ONU à appuyer les efforts visant à renforcer la connectivité dans la région.

Ces dernières années, le concept de connectivité est devenu un point essentiel inscrit à l'ordre du jour de l'ONU et joue un rôle majeur dans le cadre d'une approche axée sur l'être humain qui ne laisse personne de côté. La Charte des Nations Unies encourage les mesures visant à établir une coopération régionale en vue de promouvoir les buts et principes de l'ONU. Dans la pratique, la mise en œuvre de projets d'infrastructure tels que la ligne ferroviaire Mazar-e-Charif-Kaboul-Peshawar, le gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, ainsi que le projet de transport et de commerce d'électricité Asie centrale-Asie du Sud-1000 et la ligne de transport d'électricité Sourkhan-Pol-e Khomri, favorisera la consolidation de la connectivité entre les deux régions. À cet égard, le projet de résolution soumis à l'Assemblée reconnaît l'importance de la connectivité régionale dans la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et souligne le rôle déterminant joué par les couloirs de transport et de transit dans l'accélération de la croissance économique et le renforcement des liens commerciaux et économiques entre les pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud, ainsi que dans la coopération dans le secteur énergétique.

En Ouzbékistan, nous considérons que l'Afghanistan fait partie intégrante de l'Asie centrale. C'est pourquoi, dans le projet de résolution proposé, nous reconnaissons que l'Afghanistan peut jouer un rôle important pour ce qui est de relier l'Asie centrale et l'Asie du Sud et que son développement économique et son intégration dans les processus économiques interrégionaux sont essentiels à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que le Gouvernement ouzbek prévoit d'organiser une conférence internationale de haut niveau sur l'Afghanistan à Tachkent les 25 et 26 juillet, afin de discuter des moyens de définir une approche consolidée du processus de paix dans ce pays.

L'Ouzbékistan estime que l'adoption du projet de résolution A/76/L.68 constituera une étape importante dans la promotion d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Asie centrale et en Asie du Sud et dans le renforcement des relations entre les régions et leurs peuples dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de l'innovation, du tourisme, de la culture, de l'art et des sports, ainsi que dans le resserrement des liens commerciaux et économiques. Nous sommes convaincus que la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud sera indispensable pour garantir la stabilité et le développement durable, ainsi que pour améliorer le niveau de vie et le bien-être des populations des deux régions.

Pour terminer, je tiens une fois de plus à remercier toutes les délégations de leur soutien tout au long du processus de négociation, et à saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux pays qui se sont déjà portés coauteurs de notre résolution et encourager les autres États Membres à faire de même.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.68, intitulé « Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud ». Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.68, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Burundi, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guinée équatoriale, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République islamique d'Iran, Sénégal, Sri Lanka, Türkiye, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.68 ?

Le projet de résolution A/76/L.68 est adopté (résolution 76/295).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Kulhánek (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 76/295, intitulée « Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud ». Nous remercions l'Ouzbékistan, et plus particulièrement nos collègues M. Laziz Karaev et M. Gulyamjon Pirimkulov, d'avoir facilité avec brio le processus de négociation.

Je voudrais faire quelques observations pertinentes pour l'Union européenne eu égard à la résolution. En ce qui concerne l'Afghanistan, et le paragraphe 5 de la résolution en particulier, l'Union européenne est très préoccupée par la situation humanitaire, économique, politique et en matière de sécurité dans le pays, qui s'est considérablement détériorée depuis que les Taliban ont pris le pouvoir à Kaboul le 15 août 2021. L'Union européenne tient à souligner que la stabilisation à long terme et la reconstruction économique de l'Afghanistan ne seront possibles que si plusieurs conditions sont remplies sur le plan politique et de la sécurité.

L'Union européenne a considérablement renforcé son assistance à l'Afghanistan pour répondre aux énormes besoins humanitaires dans le pays ainsi qu'aux besoins fondamentaux de la population afghane, tels que les services de base, les moyens de subsistance, les déplacements et les droits humains, en mettant un accent particulier sur les droits des femmes et des minorités. La collaboration de l'Union européenne avec les autorités de facto se poursuit sur la base de cinq critères définis par l'Union et ses États membres dans les conclusions du Conseil européen du 21 septembre 2021. La résolution 2593 (2021) du Conseil de sécurité réaffirme l'importance de ces cinq domaines et appelle à prendre des mesures à cet égard. Ces critères, qui visent à répondre aux attentes du peuple afghan en matière de paix, de sécurité, de justice et de développement, constituent une condition préalable à la bonne mise en œuvre du paragraphe 5 de la résolution 76/295 et, à ce titre, auraient dû être inclus dans le texte.

Par ailleurs, nous saluons le fait que la résolution souligne que la bonne gestion des frontières est essentielle à la connectivité. Cela est d'une importance capitale pour garantir la sécurité et la stabilité, faciliter le commerce et la coopération transfrontières entre les pays, et promouvoir ainsi le développement durable en Asie centrale et en Asie du Sud. À cet égard, l'Union européenne contribue et partage ses meilleures pratiques en Asie centrale depuis 20 ans dans le cadre du Programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale. Nous aurions aimé que la résolution y fasse référence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position. Nous allons maintenant entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan remercie le Gouvernement ouzbek d'avoir proposé cette importante résolution (résolution 76/295) sur le renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud. Nous saluons la présentation de cette résolution faite aujourd'hui par M. Abdulaziz Kamilov, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan et actuel Représentant spécial du Président ouzbek pour la politique étrangère. C'est un honneur pour le Pakistan de s'être porté coauteur de cette résolution qui arrive à point nommé.

La connectivité régionale en matière de routes, de transport ferroviaire, d'énergie, de commerce, de ports et de navigation est un accélérateur essentiel de la production économique, de la croissance et de la prospérité. La connectivité et la coopération régionales peuvent également contribuer à la consolidation et à la pérennisation de la paix, de la stabilité et de la sécurité. L'ancienne Route de la soie, qui reliait l'Orient et l'Occident en traversant le cœur de l'Eurasie, est un parfait exemple historique des avantages de la connectivité régionale. Elle a ouvert la voie à une ère de prospérité en Occident, en Orient et en Asie centrale. L'initiative chinoise « Une Ceinture et une Route » et le corridor économique Chine-Pakistan sont des initiatives contemporaines qui visent à relancer les perspectives de prospérité grâce à la connectivité et à la coopération régionales.

Les régions d'Asie centrale et d'Asie du Sud, toutes deux adjacentes au Pakistan, comptent parmi les zones les moins intégrées économiquement au monde. Libérer leur potentiel d'intégration pourrait donc donner un élan important à la croissance économique, à la productivité et à la prospérité de ces deux régions et au-delà. Les relations entre les peuples d'Asie centrale et d'Asie du Sud sont ancrées dans un patrimoine historique et culturel commun, une base sur laquelle les deux régions peuvent s'appuyer pour renforcer leur connectivité et leur coopération en matière de commerce, d'investissements, de transports, d'énergie, de tourisme et dans d'autres secteurs. Le Pakistan peut servir de passerelle aux États enclavés d'Asie centrale, non seulement vers l'Asie du Sud mais aussi vers les marchés mondiaux. La coopération étroite que nous entretenons de longue date avec les pays d'Asie centrale

s'est approfondie ces dernières années. Le Pakistan et les États d'Asie centrale ont conclu plusieurs accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, notamment l'accord quadrilatéral sur le trafic en transit.

Comme l'a indiqué M. Kamilov, nous travaillons sur plusieurs projets de connectivité spécifiques. Le premier vise à renforcer la connectivité énergétique par le biais du projet Asie centrale-Asie du Sud 1000, qui permettra d'acheminer l'électricité excédentaire produite par le Tadjikistan et le Kirghizistan vers l'Afghanistan et le Pakistan. Le deuxième améliore la connectivité des transports grâce au projet de ligne ferroviaire Termiz-Mazar-e Charif-Kaboul-Peshawar, qui permettra aux États d'Asie centrale d'accéder aux ports en eau profonde de Gwadar et de Karachi. Le troisième garantit une connectivité gazière par le biais du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde. Un consensus est également en train d'émerger sur l'extension du corridor économique Chine-Pakistan vers l'Afghanistan.

Pour une connectivité et une intégration réussies entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, il sera essentiel de garantir une paix et une sécurité durables en Afghanistan. Aujourd'hui, après 40 ans de conflit, l'occasion se présente d'apporter la paix et le développement à l'Afghanistan. À cette fin, il est essentiel d'établir un dialogue soutenu avec le Gouvernement afghan de facto, notamment dans le cadre du forum de ses six voisins plus la Russie.

Les tensions entre le Pakistan et l'Inde au sujet du Jammu-et-Cachemire constituent le principal obstacle à une connectivité totale avec l'Asie du Sud et au sein de l'Asie du Sud. Ce différend persistant doit être réglé conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux souhaits de la population du Jammu-et-Cachemire.

Mme Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Bakhtiyor Ibragimov, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouzbékistan, ainsi que ses collègues des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour élaborer le texte de cette résolution importante, qui vient à point nommé. Je voudrais également remercier S. E. M. Abdulaziz Kamilov, Représentant spécial du Président ouzbek pour la politique étrangère et ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, de sa présence parmi nous aujourd'hui et d'avoir présenté la résolution 76/295.

Ma délégation attache une grande importance à la question de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, ainsi qu'au développement global et cohérent des liens dans tous les domaines entre les États d'Asie centrale et d'Asie du Sud, dans l'esprit d'amitié qui a toujours caractérisé les peuples des deux régions, afin de resserrer leurs liens historiques et culturels. D'autre part, nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération dans tous les domaines pertinents, notamment la production économique, les investissements, l'énergie, les transports et l'innovation technologique.

Ma délégation souligne également qu'il importe de renforcer la connectivité régionale et interrégionale et l'action conjointe sur les politiques de développement des infrastructures, l'énergie et une coopération commerciale et financière sans entrave. Nous estimons que la connectivité joue un rôle clef dans le commerce, la croissance économique et le développement durable, améliore la coopération régionale et favorise des relations amicales entre États voisins. À cet égard, nous insistons sur le rôle important d'organisations régionales comme l'Organisation de coopération économique dans l'amélioration de la connectivité interrégionale et intrarégionale.

Ma délégation encourage également la poursuite et la promotion de la coopération entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud par l'expansion des infrastructures de transport et de communication et l'élargissement des couloirs de transport internationaux qui ouvrent des itinéraires extrêmement sûrs et commodes sur le plan commercial vers les ports maritimes comme ceux qui relient Termiz, Mazar-e Charif, Hérat, Zahedan et Chabahar, ainsi que vers le réseau ferroviaire qui relie l'Ouzbékistan, le Turkménistan, l'Iran et le Pakistan. Nous mettons aussi l'accent sur l'importance du transport multimodal pour la connectivité des régions de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud, et insistons dans ce contexte sur le rôle crucial de ports comme celui de Chabahar. Avec ses moyens, son potentiel et ses capacités sans équivalent, et en tant que pont important entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, l'Iran est prêt à aider à promouvoir la connectivité entre ces deux régions importantes.

Pour terminer, je tiens à ajouter qu'il faudrait tenir compte des effets néfastes des mesures coercitives illégales et unilatérales et de la politisation de la question essentielle de la connectivité dans cette zone.

Mme Kasymalieva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie et félicite nos collègues de l'Ouzbékistan de l'initiative et de l'adoption de la résolution 76/295, intitulée « Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud ».

Nous nous félicitons vivement de la présence de M. Abdulaziz Kamilov, Secrétaire adjoint du Conseil de sécurité auprès du Président ouzbek, en charge de la politique étrangère et des affaires de sécurité.

Depuis le tout début, le Kirghizistan a soutenu et promu l'idée de la résolution 76/295, dont il est devenu l'un des principaux coauteurs. La résolution réaffirme que la coopération régionale est une forme efficace de multilatéralisme et de coopération internationale, qui contribue à la défense active des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Elle souligne l'importance du développement global et cohérent de relations entre les États de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud dans tous les domaines.

Mon pays est désireux de continuer à travailler au développement de la connectivité régionale pour faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et maintient son attention sur la nécessité de consolider les efforts de lutte contre les défis communs et les menaces à la stabilité et à la sécurité en Asie centrale et en Asie du Sud. À cet égard, le Kirghizistan se félicite de l'adoption de cette résolution importante et opportune.

M. Ren Hongyan (Chine) (*parle en chinois*) : La connectivité est un facteur de développement et de revitalisation très important dans divers pays. La Chine salue et appuie l'initiative de l'Ouzbékistan de présenter le projet de résolution intitulé « Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud » à l'Assemblée générale, qui vient d'être adopté en tant que résolution 76/295. Cette résolution insiste sur l'importance de la connectivité intrarégionale et interrégionale et contribuera à l'action menée par la communauté internationale en faveur de la connectivité régionale pour maintenir la stabilité des chaînes industrielles et logistiques mondiales. Elle donnera également un élan supplémentaire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En 2013, le Président Xi Jinping a proposé l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Depuis lors, la Chine a consolidé ses liens et amélioré sa coopération avec les pays de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud. Nombre de projets enregistrent des progrès constants, tandis que les liens économiques et les relations commerciales se renforcent. En juin de cette année, la réunion des Ministres des affaires étrangères de la Chine et de cinq pays d'Asie centrale a débouché sur l'adoption d'une nouvelle initiative « Chine+5 » consacrée à la connectivité. En septembre 2021, au débat général de l'Assemblée générale, le Président Xi Jinping a solennellement présenté l'Initiative pour le développement mondial (voir A/76/PV.3, annexe VI), qui engage à mettre dûment en œuvre le Programme 2030 et fait de la connectivité à l'ère numérique un important domaine de coopération.

La Chine est prête à travailler avec les pays des deux régions ainsi qu'avec toutes les parties pour renforcer l'initiative « Une Ceinture et une Route » et la coopération dans le cadre de l'Initiative pour le développement mondial et à aider les pays des deux régions à transformer les pays enclavés en pays connectés par voie terrestre, de sorte que nous puissions avoir un partenariat qui repose sur une connectivité plus étroite et bâtir une communauté mondiale avec un développement partagé.

M. Annaberdiyev (Turkménistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier S. E. M. Bakhtiyor Ibragimov, Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et son équipe de leur travail infatigable sur la résolution 76/295, et à les féliciter pour son adoption par l'Assemblée générale. Nous tenons également à remercier S. E. M. Abdulaziz Kamilov d'avoir présenté la résolution.

Nous sommes convaincus qu'il est important et pertinent de renforcer la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, au vu des circonstances et des tendances actuelles. Nous remercions le Gouvernement ouzbek d'avoir organisé à Tachkent, les 15 et 16 juillet 2021, une conférence internationale de haut niveau sur le thème « Connectivité régionale entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud : défis et perspectives ». Le Turkménistan a envoyé une délégation de haut niveau à cette conférence. Comme le représentant de l'Ouzbékistan l'a souligné dans sa déclaration liminaire de ce jour, la conférence a servi de base à la résolution d'aujourd'hui.

Le Turkménistan voit dans l'Asie centrale et l'Asie du Sud un espace géostratégique, compte tenu de l'importance du potentiel économique des deux régions pour le développement durable des pays de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud, s'agissant en particulier de renforcer la connectivité régionale pour améliorer l'efficacité des relations commerciales et économiques, de mettre en place une collaboration humanitaire sous l'angle culturel entre les États des deux régions, et d'exploiter leur potentiel inégalé en termes de transport, de transit et d'investissement.

Le Turkménistan plaide pour un développement constant des liaisons de transport et des liens commerciaux, notamment les mécanismes de coopération, ainsi que pour l'application des principes de modernisation, d'harmonisation et de numérisation dans les domaines du transport, de la logistique et de la gestion des chaînes logistiques au niveau tant régional qu'international. À cet égard, en novembre 2016, Achgabat a accueilli la première Conférence mondiale sur les transports durables, dont il est question au sixième alinéa du préambule de la résolution 76/295.

Pour terminer, nous remercions la délégation ouzbèke d'avoir pris l'initiative de présenter cette résolution. Selon nous, le renforcement de la connectivité entre les pays de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, approfondira les relations entre les pays des deux régions et rehaussera la contribution des pays de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud à la connaissance et à la compréhension, dans le système des Nations Unies, des vastes zones qu'ils recouvrent.

M. Hikmat (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je m'associe à mes collègues pour féliciter la Mission permanente de l'Ouzbékistan, en particulier S. E. M. Bakhtiyor Ibragimov, d'avoir introduit et promu cette initiative très importante de la résolution 76/295, intitulée « Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud ». Nous félicitons également l'équipe compétente de M. Ibragimov d'avoir facilité les consultations sur ce texte important, qui ont abouti à son adoption par l'Assemblée générale. Nous reconnaissons et saluons la présence de S. E. Abdulaziz Kamilov, Représentant spécial du Président de l'Ouzbékistan pour la politique étrangère.

La République du Tadjikistan est honorée de faire partie des principaux auteurs de la résolution. Nous reconnaissons que les couloirs de transport et de transit jouent un rôle déterminant dans l'accélération de la croissance économique et dans le renforcement des liens commerciaux et économiques entre les pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud, et nous considérons qu'il importe que l'Asie centrale et l'Asie du Sud coopèrent pour trouver des moyens de resserrer la collaboration entre ces deux régions importantes. Nous sommes également conscients qu'il importe que ces deux régions mettent en commun leurs expériences afin de promouvoir le développement durable, y compris par l'accès à des technologies énergétiques propres et des stratégies de réduction des risques de catastrophe, et de renforcer la coopération, y compris dans le cadre d'initiatives destinées à remédier aux problèmes environnementaux et à contribuer à la protection de l'environnement et des écosystèmes.

Le Tadjikistan se félicite donc de l'adoption de cette résolution pertinente et se réjouit à la perspective de collaborer avec l'Ouzbékistan et les autres partenaires concernés pour mettre en œuvre ce document important.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons en premier lieu à remercier nos collègues ouzbeks d'avoir pris l'initiative de proposer la résolution 76/295 et d'avoir facilité les négociations conduisant à son adoption aujourd'hui. Nous les remercions également d'avoir organisé une conférence internationale intitulée « Connectivité régionale entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud : défis et perspectives » en 2021.

La Russie appuie le document très utile que nous avons adopté aujourd'hui, dont elle s'est portée coauteure.

Nous voyons avant tout la question de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud sous l'angle des processus d'intégration, qui ont pris de l'ampleur dans toute l'Eurasie. Nous avons toujours soutenu la création du partenariat pour la Grande Eurasie, un cadre d'intégration unificateur qui devrait assurer la plus grande liberté possible pour la circulation des biens, des capitaux, de la main d'œuvre et des services. Ce format serait ouvert à tous les pays et à tous les organismes d'intégration du continent, notamment l'Union économique eurasiatique.

À cet égard, nous nous félicitons des dispositions contenues dans la résolution concernant l'importance de promouvoir l'intégration économique régionale et interrégionale. Nous saluons également l'accent mis dans le document sur le développement concret de la connectivité entre les deux régions dans les domaines des transports, de l'énergie, de la numérisation, de la culture et de la coopération humanitaire.

Dans le contexte plus large du renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, nous constatons de nouvelles occasions de développer le commerce et les processus économiques et d'investissement en Eurasie. Nous appuyons l'appel lancé dans la résolution en faveur du développement économique de l'Afghanistan. Un Afghanistan pacifique et développé, débarrassé du terrorisme et de la drogue, profitera à

tous les États de la région ainsi qu'à ses voisins. C'est là que se trouve la clef de la stabilité dans l'ensemble de la région.

Des efforts collectifs pour parvenir à un règlement global et à la réconciliation nationale dans le pays et promouvoir son relèvement socioéconomique contribueraient à accroître autant que possible la coopération entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud. C'est le seul moyen de mettre en œuvre des projets et des initiatives économiques avec la participation de Kaboul.

La Russie s'efforce de mettre pleinement en œuvre des initiatives interrégionales logistiques et de transport telles que le Couloir international de transport Nord-Sud, qui va de l'Europe à l'océan Indien, et le couloir de transport transcontinental entre l'Europe et la Chine occidentale. Nous sommes également en train de moderniser les infrastructures portuaires russes en mer Caspienne. Nous continuons de contribuer au renforcement de la connectivité mutuellement bénéfique entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud et les pays voisins afin de tisser des liens commerciaux historiques en utilisant les technologies modernes dans l'intérêt de toute l'Eurasie, sur la base de l'égalité, du respect mutuel et de la volonté d'équilibrer les intérêts.

Mme Dubey (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation ouzbèke, qui a facilité l'adoption de la résolution 76/295, de tous ses efforts.

Nous nous sommes associés au consensus sur la résolution adoptée aujourd'hui, mais nous souhaitons expliquer notre position.

Une connectivité robuste en Asie centrale et en Asie du Sud ainsi qu'entre les deux régions est ancrée dans l'histoire. La connectivité avec les pays d'Asie centrale reste une priorité essentielle pour l'Inde, et notre objectif au cours des dernières années a été de rétablir les liens qui avaient été distendus durant la période coloniale.

L'Inde est membre du Couloir international de transport Nord-Sud et partie à l'Accord d'Achgabat. Depuis 2016, l'Inde prend des mesures pratiques afin de rendre opérationnel le port de Chabahar en Iran. Ce port offre un accès sûr, viable et sans entrave à la mer pour les pays d'Asie centrale.

La création d'un groupe de travail sur l'utilisation conjointe du port de Chabahar est une évolution bienvenue. La croissance économique est universellement alimentée par trois « C » : connectivité, commerce et contacts. Ces trois facteurs doivent être réunis pour garantir la coopération et la prospérité régionales. Les projets de connectivité méritent une attention prioritaire et pourraient être des multiplicateurs de force en ce qui concerne la coopération commerciale et économique et les contacts entre les pays et les personnes.

À l'heure de développer la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, nous devons prendre en compte non seulement les infrastructures physiques, mais également les éléments qui les accompagnent. Le tourisme et les contacts sociétaux peuvent créer un environnement favorable et propice. La connectivité est devenue particulièrement importante dans le contexte du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la nécessité de bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et fiables s'imposant désormais comme une évidence.

Le développement et la prospérité vont de pair avec la paix et la sécurité. La paix et la sécurité en Afghanistan sont une nécessité absolue que nous devons tous nous efforcer de concrétiser collectivement. L'Inde continuera à jouer le rôle qui lui revient dans la poursuite de cet objectif. Les intérêts de la population afghane resteront au cœur de notre action en Afghanistan.

Les initiatives de connectivité doivent être basées sur certains principes. Le renforcement de la connectivité est un acte de confiance et doit, au minimum, être conforme au droit international. Les initiatives de connectivité qui chevauchent les frontières nationales doivent être menées dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays. Elles doivent promouvoir le commerce, et non les tensions. Aucun pays ne peut accepter un projet qui ne tienne pas compte de ses préoccupations fondamentales concernant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Les efforts de connectivité doivent être basés sur la viabilité économique et la responsabilité financière. Ils doivent promouvoir l'activité économique et ne pas créer de fardeau de la dette. La connectivité doit être consultative, transparente et participative, l'accent étant mis sur les priorités locales. Les normes écologiques et environnementales, ainsi que le transfert de compétences et de technologies, sont impératifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 20 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (*un siège*)	
Nombre de bulletins déposés :	170
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	170
Abstentions :	4
Nombre de membres présents et votants :	166
Majorité requise des deux tiers :	111
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	94
Macédoine du Nord :	72

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers lors du scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Par conséquent, nous allons procéder à un sixième tour de scrutin libre. Conformément à l'article 94 du Règlement de l'Assemblée générale, ce treizième tour de scrutin sera libre.

Je rappelle à l'Assemblée que tout État Membre parmi les États d'Europe orientale peut être candidat, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social à compter du 1er janvier 2023, ainsi que de ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2023. Par conséquent, il n'est pas possible, au présent scrutin, de voter pour les membres suivants : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont être distribués.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter ou d'écrire le nom d'un autre État éligible sur la ligne vierge prévue à cet effet. Si une croix a été inscrite en regard du nom d'un État, il n'est pas nécessaire de réécrire le nom de cet État sur la ligne laissée vierge. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou plus d'un nom manuscrit pour le siège vacant à pourvoir. Par conséquent, les membres ne peuvent cocher qu'une seule case ou n'écrire le nom que d'un seul État Membre éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet.

Si un bulletin de vote contient un vote pour un État Membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1er janvier 2023 ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2023, ce bulletin sera déclaré nul.

Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Équateur, de la Hongrie, du Japon, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 16 h 10, est reprise à 16 h 25.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (*un siège*)	
Nombre de bulletins déposés :	176
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	76
Abstentions :	3
Nombre de votants :	173
Majorité requise des deux tiers :	116
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	99
Macédoine du Nord :	74

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder au septième tour de scrutin limité.

Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce quatorzième tour de scrutin est limité aux deux États parmi les États d'Europe orientale qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au précédent scrutin libre, à savoir la Fédération de Russie et la Macédoine du Nord.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée pour le siège à pourvoir. Tout bulletin sur lequel les deux cases sont cochées sera déclaré nul. Si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Équateur, de la Hongrie, du Japon, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 16 h 35, est reprise à 16 h 50.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (*un siège*)	
Nombre de bulletins déposés :	175
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	175
Abstentions :	3
Nombre de votants :	172
Majorité requise des deux tiers :	115
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	99
Macédoine du Nord :	73

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder au huitième tour de scrutin limité.

Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce quinzième tour de scrutin est limité aux deux États parmi les États d'Europe orientale qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au précédent scrutin libre, à savoir la Fédération de Russie et la Macédoine du Nord.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée pour le siège à pourvoir. Tout bulletin sur lequel les deux cases sont cochées sera déclaré nul. Si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Équateur, de la Hongrie, du Japon, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 16 h 55, est reprise à 17 h 15.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (*un siège*)	
Nombre de bulletins déposés :	177
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	177
Abstentions :	4
Nombre de votants :	173
Majorité requise des deux tiers :	116
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie	99
Macédoine du Nord	74

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder au neuvième tour de scrutin limité.

Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce seizième tour de scrutin est limité aux deux États parmi les États d'Europe orientale qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au précédent scrutin libre, à savoir la Fédération de Russie et la Macédoine du Nord.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote

pour lequel ils souhaitent voter. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée pour le siège à pourvoir. Un bulletin sera déclaré nul si les deux cases sont cochées. Si un bulletin contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Équateur, de la Hongrie, du Japon, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 17 h 25, est reprise à 17 h 45.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (*un siège*)

Nombre de bulletins déposés :	177
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	177
Abstentions :	3
Nombre de votants :	174
Majorité requise des deux tiers :	116
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	101
Macédoine du Nord :	73

Le tour de scrutin libre n'a de nouveau pas donné de résultat.

Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, nous allons devoir procéder à d'autres tours de scrutin.

Toutefois, étant donné l'heure tardive, le vote se poursuivra à une date qui sera fixée ultérieurement.

L'Assemblée générale a ainsi conclu la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.